

# Annexe 1

## CIRCUIT de COMPETITION de DRESSAGE

### « 45 TOURS »

### SAISON 2024/2025

**Pour répondre à toutes les questions ayant trait à l'organisation d'une étape du Circuit de compétition de dressage « 45 Tours », les organisateurs doivent se référer aux dispositions générales et dispositions spécifiques du règlement FFE et au règlement/cahier des charges du CDE 45.**

**En complément des généralités décrites dans le règlement/cahier des charges, L'organisateur s'engage à respecter les différentes prescriptions décrites ci-après :**

#### **I. GENERALITES**

Simple, facile à comprendre, le circuit « 45 Tours » Dressage est constitué d'étapes, 8 au maximum, qui permettent au CDE du Loiret de mettre en avant et de dynamiser les concours départementaux division Club, Poney et para-dressage club et ainsi que de contribuer à l'élévation du niveau équestre des cavalières (ers).

Dans le circuit « 45 Tours » sont inclus les 5 étapes labellisées du circuit départemental et le championnat départemental donnant le coefficient 2 aux points obtenus par les compétiteurs.

L'organisateur doit ouvrir sur sa DUC tous les niveaux d'épreuves, RLM comprises, pour le circuit départemental, **mais seules les niveaux d'épreuves suivants sont labellisés « circuit 45 TOURS » :**

- Club 3, 2, 1 et Elite, indices GP;
- Poney 3, 2, 1, Elite, indices GP;
- Para dressage club 3 et 2 niveaux 1, 2, 3.

A chaque étape, des points sont attribués à tous les couples classés dans les 3 premiers quarts, dans la limite des huit premiers de ces épreuves. Les points sont doublés sur les indices Grand Prix. Un bonus de 5 points est attribué aux concurrents classés dans le 1er quart (GP et RLM).

En cas d'égalité de points en final du circuit, que ce soit pour le classement individuel ou club, la différence se fera par rapport au nombre de 1er quart obtenu et en fonction de la concurrence dans chaque niveau d'épreuve (plus il y a de concurrent, plus le résultat est significatif) et aussi par rapport au nombre d'étapes courues.

Les épreuves des indices GP labellisées au circuit départemental sont coefficient 2 pour la qualification à l'Open de France, dans la limite de 5 étapes par compétiteur.

#### **II. PROGRAMME**

Le programme est à concevoir en concertation avec le référent dressage CDE. Il doit ensuite être validé par le comité directeur du CDE 45.

A chaque étape l'organisateur devra accueillir le représentant du Comité départemental d'équitation et les juges avec égards et de façon égale.

Les organisateurs programmeront toute les épreuves citées supra afin de préparer au mieux les cavaliers à l'Open de France.

L'organisateur pourra aussi programmer des reprises Amateur et Para-dressage amateur. Le nombre de reprises programmé doit être déterminé selon les possibilités d'accueil et d'organisation du club. Les reprises à privilégier sont les AM3 et 2 préparatoires.

### **III. OFFICIELS DE COMPETITION**

L'organisateur doit faire appel à des juges inscrits sur le listing « officiels de compétition » de la FFE de niveau candidat national aces ou supérieur et club, au minimum un juge candidat national aces et un juge club par étape.

### **IV. REPARTITION DES POINTS**

Les classés (1/4, 2/4 et 3/4) prennent des points selon le barème ci-dessous :

8ème	→	6 points
7ème	→	8 points
6ème	→	10 points
5ème	→	12 points
4ème	→	14 points
3ème	→	16 points
2ème	→	18 points
1er	→	20 points

Les points sont doublés sur les épreuves Grand Prix.

Un bonus de 5 points est attribué pour chaque concurrent qui sera dans le 1er quart.

La gestion des résultats et le classement final est du ressort du référent dressage du CDE.

### **V. RECOMPENSES**

Pour chaque étape se référer à l'article VII du règlement/cahier des charges général.

#### **Lors de la dernière étape :**

- Le gagnant du circuit de chaque niveau d'épreuve sera sacré Champion Départemental et se verra récompensé d'une médaille, d'un flot, d'une coupe, d'une plaque et d'un tapis de selle au logo du CDE et d'un prix spécial des partenaires du circuit ;
- Les classés 2ème et 3èmes du circuit de chaque niveau d'épreuve seront récompensés de médailles, plaques et flots ;
- Les trois premiers clubs du département recevront un prix.

Le CDE se réserve le droit de distribuer des récompenses à titre exceptionnel lorsqu'il le juge utile pour des performances exceptionnelles et le bien de la discipline.

A Saran, le 30 septembre 2024

Le Président du Comité départemental d'équitation du Loiret



Lionel Langlet

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
L'organisateur de l'étape du \_\_\_\_\_